

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS SUD

Commune de **CHILLY-LE-VIGNOBLE**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2014**

Présents : MM MATHIEU D. / LADOY G. / BOLEAT O./MMES PETITJEAN B./ CARRAVILLOT D/ FORIEN E.

Absents excusés : MM BESSON P. (pouvoir PETITJEAN B.) /ROUSSE F/ COPPOLA J/LOUVAT C.

Secrétaire de séance : Mr LADOY G. a été nommé secrétaire de séance.

---

*Ouverture de la séance à 19H30*

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 09 janvier 2014 et du 27 février 2014.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION CONDITION DE RETRAIT DES 22 COMMUNES MEMBRES DU SIAAL :**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au conseil communautaire d'ECLA du 09 décembre 2013, la communauté d'agglomération (après délibération des conseils municipaux des différentes communes) a repris la compétence assainissement et il convient donc dès lors de délibérer sur les conditions de retrait des 22 communes membres du SIAAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de retrait des 22 communes membres du SIAAL.

**SUBVENTION ÉCOLE RICHEBOURG :**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention l'Ecole Élémentaire Richebourg concernant un voyage scolaire en Camargue qui bénéficiera à 1 enfant de Chilly-le-Vignoble.

Le Conseil Municipal choisi d'appliquer à l'unanimité comme habituellement la participation de 15%, soit 22.50€ (150\* 15%).

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN 96 RUE DE LA COLONIE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des immeubles cadastrés AA 203, 96 rue de la Colonie.

**BUDGET :**

Un projet de budget 2014 a été élaboré en continuité avec les actions menées en 2013. Le prochain conseil municipal sera libre de mener sa propre réflexion et de voter le budget définitif.

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 27 février 2014, il a été présenté en détail, le compte administratif et le compte de gestion 2013 présentant tous les deux un résultat de clôture 21394.65 €.

Monsieur le Maire se retire et Madame Denise CARRAVILLOT, Présidente de séance, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2013 : validation par 6 voix pour.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte de gestion 2013 établi par Madame la Trésorière Principale conforme aux écritures du compte administratif 2013 : validation par 7 voix pour.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 de 69607.65 € de la manière suivante : report en recette d'investissement article 1068 de 53462 € pour couvrir le déficit d'investissement 2012 (après inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 5249 € et report du solde en recette de fonctionnement chapitre 002 soit 16145.65€).

Approbation par 7 voix pour.

**APPROBATION PLU :**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération approuvant le PLU de Chilly-le-Vignoble et le périmètre de protection autour des demeures Lebrun et De Honnaville.

Après lecture de la proposition de délibération établie suite au rapport du commissaire enquêteur et à la consultation des personnes associées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le nouveau PLU.

Le Conseil décide également de modifier le périmètre du Droit de Prémption Urbain suite à l'approbation du nouveau PLU de Chilly le Vignoble.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe du compte rendu de la réunion concernant la ZAC de Messia qui s'est tenue le 21 janvier 2014.
- Monsieur le Maire informe du courrier de Mr NICOLAS Michel demandant une participation financière pour le drainage d'une de ses parcelles ( n°1, lieu dit la Biche) suite à un déversement d'eau de la commune dans celle-ci. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection mais attend, pour se prononcer définitivement, une information financière précise.
- Monsieur le Maire informe que la commune est toujours dans l'attente d'un devis du SIDEC pour l'effacement d'un poste de transformation (route de Courlans), éclairage public sentier communal, éclairage carrefour rd158-159.
- Suite à une demande de l'association LUCIA de Courlans, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition la salle des fêtes de Chilly-le-Vignoble à titre gratuit pour apporter son soutien à cette association.

**URBANISME :**

Décision tacite de non opposition expresse en date du 13/02/2014 à la demande de Mr BRUNEAU (DP 16/12/13).  
Demande de pièces complémentaires pour les déclarations préalables de Mr Moulerot et Mr Chaudey en date du 12/02/2014.

Décision sans opposition date du 04/02/2014 à la demande de Mme GRILLET (DP 27/01/14).

Clôture de la séance à 20H30

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A définir**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 05 mars 2014

Le Maire

D. MATHIEU

